



U.S. Customs and Border Protection

Systeme électronique d'autorisation de voyage Modernisation du programme d'exemption de visa

FICHE D'INFORMATIONS

Tous les voyageurs bénéficiant du programme d'exemption de visa (VWP, Visa Waiver Program) sont tenus d'obtenir une autorisation de voyage par le biais du Système électronique d'autorisation de voyage (ESTA, Electronic System for Travel Authorization) avant de se rendre aux Etats-Unis dans le cadre du VWP. L'ESTA est accessible en ligne à l'adresse <https://esta.cbp.dhs.gov> pour les ressortissants des pays bénéficiaires du VWP.

Le VWP offre aux visiteurs des pays participant au programme la possibilité de se rendre sans visa aux Etats-Unis pour un voyage touristique ou d'affaires de 90 jours maximum. L'ESTA améliore la sécurité du VWP et permet au gouvernement américain d'en élargir la participation.

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ESTA

Qu'est-ce que le système électronique d'autorisation de voyage (ESTA, Electronic System for Travel Authorization) ?

L'ESTA est un système automatique utilisé afin de déterminer l'admissibilité des visiteurs sur le territoire américain dans le cadre du VWP.

Pourquoi une autorisation de voyage via l'ESTA est-elle nécessaire pour les voyageurs VWP ?

La législation américaine a requis du Département de la sécurité intérieure (DHS, Department of Homeland Security) qu'il mette en place un système électronique d'autorisation de voyage et d'autres mesures dans le but d'améliorer la sécurité du VWP. L'ESTA renforce la sécurité dans la mesure où le DHS peut déterminer, avant un voyage, si une personne est autorisée à se rendre aux Etats-Unis dans le cadre du VWP et si ce voyage représente un risque pour les forces de l'ordre ou la sécurité intérieure.

Qui doit solliciter une demande ESTA ?

Tous les ressortissants des pays bénéficiant du VWP désireux de se rendre aux Etats-Unis à bord d'un avion ou d'un bateau de croisière pour un voyage d'affaires ou touristique de 90 jours maximum dans le cadre du VWP devront obtenir une autorisation via l'ESTA. Si un voyageur envisage de transiter par les Etats-Unis vers un autre pays, une autorisation via l'ESTA est également nécessaire.

COMMENT SOLLICITER L'ESTA

Comment dois-je solliciter une autorisation de voyage aux Etats-Unis ?

Pour solliciter une autorisation de l'ESTA, veuillez consulter le site <https://esta.cbp.dhs.gov/>. Répondez à toutes les questions obligatoires et soumettez votre demande d'autorisation de voyage.

Puis-je faire une demande pour un groupe de personnes en une seule fois ?

Oui. Vous pouvez soumettre les demandes pour un groupe de 50 personnes maximum en une seule fois. Pour soumettre une demande de groupe, envoyez la demande initiale et avant de procéder au paiement, choisissez l'une des options suivantes : « Ajouter une nouvelle demande » ou « Ajouter une demande non payée ». Puis remplissez chaque demande des membres du groupe en saisissant les informations personnelles et en répondant à toutes les questions obligatoires. Une fois que vous avez soumis l'ensemble du groupe, un numéro d'identification de groupe est créé et envoyé par e-mail à l'adresse fournie. Vous aurez besoin du numéro d'identification de groupe pour accéder aux demandes pour ce groupe, vérifier le statut, voir le reçu et/ou procéder au paiement.

Quelles sont les informations nécessaires au voyageur pour remplir le formulaire d'autorisation de voyage ?

Chaque demande doit comprendre en anglais les données personnelles, dont le nom, la date de naissance et les données figurant sur le passeport. Le demandeur doit également répondre à des questions d'admissibilité dans le cadre du VWP à propos de maladies transmissibles, d'arrestations et de condamnations pour certains délits, l'historique de révocation de

visa ou de déportation, ainsi que d'autres questions. Dans une demande de groupe, chaque voyageur est responsable de la véracité et de l'exactitude de sa propre demande. Le voyageur ou le demandeur devra également avoir à portée de main les données d'une carte de crédit pour régler les frais associés à la demande ESTA.

Une autre personne peut-elle soumettre la demande en mon nom si je n'ai pas accès à Internet ?

Oui, un ami, un membre de votre famille, un professionnel du secteur du voyage ou une autre tierce partie peut présenter une demande en votre nom. Une tierce partie peut également payer les frais de la demande au nom du voyageur ou d'un groupe de voyageurs. Le voyageur est néanmoins responsable de la véracité et de l'exactitude de toutes les informations soumises en son nom.

Quels sont les délais à respecter pour le dépôt d'une demande d'autorisation de voyage ?

Les demandes peuvent être soumises à tout moment avant le voyage. Nous recommandons de soumettre les demandes d'autorisation aussitôt qu'un voyage est planifié. Le DHS est conscient que tous les voyages ne peuvent pas être prévus à l'avance et les demandes pour des voyages de dernière minute ou en urgence seront prises en charge. Il n'est pas exigé des voyageurs dans le cadre du VWP d'avoir un projet spécifique de voyage aux Etats-Unis pour solliciter une demande ESTA.

Quels sont les délais requis pour l'obtention de l'autorisation de voyage ?

Une fois la demande d'une personne ou d'un groupe correctement soumise en ligne, une réponse presque immédiate est fournie dans la plupart des cas sur le site Web de l'ESTA. Aucune confirmation par e-mail n'est fournie. Le statut de la demande doit être consulté sur le site Web.

Quelles sont les réponses possibles que je suis susceptible de recevoir ?

Autorisation accordée : Voyage autorisé.

Voyage non autorisé : Le voyageur doit solliciter un visa de séjour temporaire auprès des services consulaires d'une ambassade américaine avant de se rendre aux Etats-Unis.

Autorisation en instance : Le voyageur devra consulter les actualisations sur le site Web de l'ESTA dans les 72 heures afin de recevoir une réponse définitive. Dans la plupart des cas, une réponse est fournie dans les minutes qui suivent.

Que se passe-t-il si une demande d'un groupe reçoit un statut « En attente » ? Est-ce que cela retardera le traitement des autres demandes du groupe ?

Non. En cas d'une réponse « En attente » pour une demande dans un groupe, le traitement du reste des demandes ne sera pas retardé. Le reçu n'indiquera pas le montant total des frais tant que toutes les demandes n'ont pas reçu un statut autorisé ou refusé.

Quelle est la durée de validité de mon autorisation de voyage ?

En règle générale, les autorisations de voyage sont valables deux ans ou jusqu'à la date d'expiration de votre passeport si celui-ci expire avant les deux années d'autorisation. Un visiteur peut se rendre à plusieurs reprises aux Etats-Unis pendant la période de validité sans avoir à solliciter une nouvelle autorisation ESTA.

Quand devrais-je solliciter à nouveau une autorisation ESTA ?

Une nouvelle autorisation de voyage via l'ESTA est nécessaire lorsque :

- Le voyageur dispose d'un nouveau passeport
- Le voyageur a changé de nom
- Le voyageur a changé de sexe
- Le voyageur a changé de nationalité, ou
- Les circonstances sous-jacentes aux précédentes réponses du voyageur aux questions de la demande ESTA impliquant une réponse par « oui » ou « non » ont changé.

Pour de plus amples informations, visitez www.cbp.gov/esta



U.S. Department of Homeland Security



U.S. Customs and Border Protection

Systeme électronique d'autorisation de voyage Modernisation du programme d'exemption de visa

FICHE D'INFORMATIONS

Les approbations ESTA sont généralement accordées pour une période de deux ans ou jusqu'à expiration du passeport du candidat, si celui-ci expire avant les deux années d'autorisation, selon la première éventualité. L'ESTA fournit des dates de validité une fois la demande approuvée. Par conséquent, le voyageur doit solliciter une nouvelle autorisation ESTA lorsque son approbation précédente ou son passeport expire. Les frais impliqués sont facturés pour chaque nouvelle demande soumise.

Si mon voyage aux Etats-Unis est approuvé par le biais de l'ESTA, cela signifie-t-il que je serais autorisé(e) à entrer sur le sol américain ?

Pas nécessairement. L'autorisation de voyage permet uniquement à un voyageur d'embarquer sans visa à bord d'un avion ou d'un bateau à destination des Etats-Unis. Dans tous les cas, la décision de votre admissibilité revient aux agents d'immigration des postes frontières ou des centres de dédouanement préalable.

Les voyageurs VWP doivent-ils emporter une version imprimée de leur autorisation ESTA à l'aéroport ?

Non. Le DHS renseigne les compagnies aériennes sur le statut ESTA des voyageurs. Le DHS recommande néanmoins aux voyageurs d'imprimer la réponse à leur demande ESTA comme preuve de leur numéro de demande ESTA.

J'ai oublié mon numéro de demande ESTA. Comment puis-je me connecter à nouveau au système pour mettre à jour mes informations ou vérifier le statut de ma demande ?

Si un voyageur perd, oublie ou n'a pas accès à son numéro de demande ou à son statut de voyage, il peut récupérer son numéro de demande par le biais du site Web de l'ESTA en saisissant son nom, sa date de naissance, son numéro de passeport et le pays ayant délivré le passeport.

Que se passe-t-il si je perds le numéro d'identification du groupe ?

Le système autorise le demandeur à solliciter le numéro d'identification de groupe, lequel est alors envoyé à l'adresse électronique saisie lors de la création du groupe.

FRAIS DE L'ESTA

L'obtention d'une autorisation de voyage implique-t-elle des frais ?

Oui. Des frais de 14 dollars sont facturés. Ces frais comportent deux éléments : Frais de traitement : toutes les personnes sollicitant une autorisation de voyage électronique se voient facturer le traitement de chaque demande soumise. Les frais sont de 4 dollars.

Coût d'autorisation : Si votre demande est approuvée et que vous recevez une autorisation de voyager aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'exemption de visa, des frais supplémentaires de 10 dollars seront facturés sur la carte de crédit. Si votre autorisation de voyage électronique est refusée, seuls les frais de traitement de la demande vous seront facturés. CBP n'est pas responsable de tous frais supplémentaires susceptibles d'être facturés par votre société de carte de crédit pour la transaction.

Comment puis-je payer mon autorisation de voyage ?

Tous les paiements pour les demandes ESTA doivent être réalisés par carte de crédit ou de débit. Le système ESTA n'accepte à l'heure actuelle que les cartes de crédit/débit suivantes : MasterCard, VISA, American Express, JCB Card, Diners Club et Discover. Une tierce partie, à savoir un ami, un membre de votre famille ou un agent de voyages, peut également payer les frais impliqués pour une demande individuelle ou de groupe. Il n'est pas nécessaire que le nom sur la carte de crédit corresponde au nom du voyageur ou du groupe. Les demandes ne seront pas soumises pour traitement tant que toutes les informations de facturation ne seront pas reçues. Nous examinons la possibilité d'offrir d'autres options de paiement à l'avenir.

J'ai vu que d'autres sites Web proposent de présenter ma demande en mon nom. Est-ce que ceci me permettra d'obtenir mon autorisation plus rapidement ?

Non. L'utilisation d'un service privé pour demander une autorisation de voyage via l'ESTA n'accéléra pas le processus d'obtention de l'autorisation. Les sites Web tiers fournissant des informations sur le système ESTA

et soumettant les demandes ESTA au nom des voyageurs VWP ne sont pas reconnus par le DHS ou par le gouvernement américain, et ne sont ni associés ou affiliés d'une façon ou d'une autre à celui-ci. Si l'URL du site Web ne se termine pas par « .gov », il ne s'agit pas du site Web ESTA officiel.

Ce site Web est-il sécurisé et confidentiel ?

Oui. Le site Web est géré par le gouvernement des Etats-Unis et utilise une technologie destinée à empêcher l'accès non autorisé aux informations saisies et consultées. Les informations soumises par les candidats via le site Web de l'ESTA sont soumises aux mêmes contrôles stricts que ceux établis pour des programmes semblables de sélection des voyageurs tels que l'exigent la législation et la réglementation américaines, y compris mais sans s'y limiter la loi Federal Information Security Management Act. L'accès à ces informations est limité aux personnes en ayant besoin dans le cadre de leur travail.

L'ESTA ET LE FORMULAIRE I-94W

En tant que voyageur VWP, ai-je besoin d'une approbation de l'ESTA pour entrer aux Etats-Unis par un poste frontière terrestre ?

Pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'avoir une approbation de l'ESTA pour entrer aux Etats-Unis via un poste frontière terrestre. Dans le cadre du processus d'admission par voie terrestre, vous devrez remplir le formulaire I-94W et payer les frais impliqués de 6 dollars. Les services d'immigration travaillent actuellement à la modification des réglementations en vue de mettre en œuvre les exigences ESTA aux postes frontières terrestres à l'avenir.

REFUS DE L'ESTA

Que dois-je faire si mon autorisation de voyage est refusée ?

Si une demande d'autorisation de voyage est refusée et que le voyageur souhaite se rendre aux Etats-Unis, il devra solliciter un visa auprès de l'ambassade des Etats-Unis ou d'un consulat américain. Pour en savoir plus sur les démarches pour solliciter un visa, veuillez consulter le site Internet www.travel.state.gov.

Que faire un voyageur (ou plus) dans une demande de groupe, se voit refuser l'autorisation de voyage ?

La ou les demandes refusées n'affecteront pas le statut des autres membres du groupe.

Je dispose d'un visa en cours et valable. Dois-je également solliciter une autorisation de voyage via l'ESTA ?

Non, les personnes détentrices d'un visa valable peuvent se rendre aux Etats-Unis avec ce visa aux fins pour lesquelles il a été émis et ne seront pas tenues de solliciter une autorisation de voyage par le biais de l'ESTA. ■

En bref

Qui : Ressortissants des pays du VWP

Quoi : Autorisation de voyage pour se rendre aux Etats-Unis dans le cadre du VWP

Où : <https://esta.cbp.dhs.gov/>

Pourquoi : Modernisation et sécurisation du Programme d'exemption de visa

Combien : Frais de traitement 4 dollars, frais d'autorisation 10 dollars

Pour de plus
amples

informations : www.cbp.gov/esta

Renonciation aux droits

L'admission aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'exemption de visa reste soumise à la prise d'identifiants biométriques (empreintes digitales et photographies) à l'arrivée aux Etats-Unis. Les voyageurs restent de ce fait exclus de la possibilité de voir réexaminer leur dossier, de faire appel de la décision de l'agent d'immigration ou de contester toute action de reconduite à la frontière résultant d'une demande d'admission dans le cadre du Programme d'exemption de visa autrement que sur la base d'une demande d'asile.

Pour de plus amples informations, visitez www.cbp.gov/esta

